



# La soupe au caillou

Des nouvelles du Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté

19 février 2003

Par l'équipe du Collectif

Numéro 123



## Le budget fédéral et son marketing

Le budget Manley annoncé hier se targue de lutter contre la pauvreté. Qu'en est-il au juste? Parlons plutôt de marketing. Ce genre de budget ressemble à une vitrine où on annonce des objets variés à prix alléchants, avec des montants variablement étalés sur les années, mais sans les contrats et les textes en petits caractères qui vont avec.

Retenons que la ministre des Finances du Québec a déclaré que le Québec ne récupérera pas cette fois-ci dans les allocations familiales l'augmentation annoncée des prestations fiscales pour enfants. Bonne nouvelle. Retenons que les montants pour le logement social masquent le manque à contribuer sur plusieurs années du fédéral en ce domaine. Retenons qu'on aimerait bien savoir si les fonds pour les services de garde s'harmoniseront avec ce que fait déjà le Québec. Retenons que l'assurance-emploi n'améliorera pas davantage l'accès à une couverture (sauf le nouveau congé pour compassion). Retenons que le fédéral ne répare pas son manque à financer l'aide sociale depuis la fin du «RAPC», l'ancien régime de transfert aux provinces, ceci alors que le filet de sécurité sociale est troué de partout dans les provinces.

Remarquons que pendant ce temps on continue de déresponsabiliser les entreprises, avec la fin progressive de l'impôt sur le capital, et les personnes à hauts revenus avec la hausse du plafond de contribution aux RÉER

Tout ça dans un contexte de croissance économique et de génération de beaucoup d'écart entre riches et pauvres au cours des dernières années suite aux baisses d'impôt. Come on! Une autre fiscalité est possible...

## La rencontre d'orientation et l'actualité depuis...

# Alors cette mise en vigueur, ça vient ?

**Bonjour tout le monde ! Quelques nouvelles et précisions seront bienvenues en cette semaine où les médias s'agitent. Clairement, les attentes sont là dans notre réseau et dans les médias pour la mise en vigueur rapide de la loi 112. Clairement aussi, si on en juge par les déclarations qui fusent de partout autour des propos du premier ministre sur les enfants mal nourris, il va falloir agir autant sur le regard que sur les dollars.**

Mais revenons d'abord sur la rencontre d'orientation de la semaine dernière à Châteauguay. Elle s'est avérée un moment important dans notre vie de réseau tant par la présence nombreuse des groupes membres du Collectif (21 groupes nationaux sur 30 et 13 régions sur 16) que par les décisions que nous y avons prises.



Délégués discutant lors de la réunion d'orientation.

## Un Collectif pour un Québec sans pauvreté

Première décision d'importance : le Collectif a encore sa raison d'être en lien avec toute la vigilance citoyenne qui sera nécessaire pour faire le chemin en direction du Québec sans pauvreté qu'on propose. Il y a un large accord là-dessus de même que sur la proposition qu'il devienne le **Collectif pour un Québec sans pauvreté**. Nous allons faire émettre dans les prochains jours les modifications nécessaires aux documents constitutifs et amorcerons ensuite le changement de nom dès que cette procédure aura été complétée. Les ajustements conséquents à l'énoncé de mission seront apportés lors de la prochaine rencontre sur la base d'une proposition déposée à Châteauguay par l'exécutif.

En espérant que l'actualité nous donne un peu de répit, nous allons cheminer aussi d'ici juin vers l'adoption de statuts et règlements et nous ferons les débats nécessaires pour nous donner des procédures de fonctionnement qui tiendront compte à la fois de notre volonté de souplesse et de rigueur dans la prise de décision et de notre volonté de favoriser de mieux en mieux une participation effective des personnes en situation de pauvreté à notre fonctionnement.

Une fois ces décisions prises, nous avons parlé aussi de notre action pour les prochains mois.

## Mise en vigueur de la loi

À court terme, la première urgence est dans la mise en vigueur de la loi. On entend toutes sortes de scénarios à ce sujet et on y croira quand ça sera décrété. Ça presse que le conseil des ministres la décrète et qu'on sache à quoi s'en tenir avec le plan d'action, ceci d'autant plus qu'il aura des impacts budgétaires certains et qu'il faut donc qu'on trouve dans le prochain budget du Québec, annoncé pour mars, les provisions et les prévisions nécessaires.

Nous avons demandé aux cabinets impliqués que la loi soit mise en vigueur tout de suite, impérativement avant les élections, et que le gouvernement fasse connaître sans plus tarder ses intentions pour le plan d'action. Attention, il pourrait être tenté d'adopter un décret annonçant la mise en vigueur, mais pour une date ultérieure. L'impatience est manifeste dans le réseau à ce sujet, c'est le temps de la manifester et on vous invite à le faire savoir : c'est maintenant que ça doit se passer pour qu'on ait les idées claires au moment du budget et pour que les processus soient enclenchés avant les élections.

## Rencontre prébudgétaire

Il faut bien comprendre en effet que maintenant que la loi 112 est adoptée, que les buts et les orientations de la loi sont sur la table, il faut en venir à ce que ça se concrétise. La prochaine étape c'est nécessairement que les engagements se traduisent en actes concrets qui auront un impact pour le mieux dans la vie des personnes en situation de pauvreté.

À ce sujet, la rencontre de Châteauguay a confirmé que notre cadre de référence reste ce qui est mis de l'avant dans notre propre proposition de loi de même que les mesures urgentes que vous connaissez.

Nous allons aussi insister pour que les dispositions relatives à l'aide sociale prévues dans la loi pour le plan d'action initial à l'ar-

ticle 15, correspondent à nos attentes à ce sujet : une prestation minimale transitoire qui amorce le rattrapage en direction du barème plancher, une amélioration du droit aux actifs et aux avoirs liquides qui se fasse non de façon ciblée, mais selon un principe d'application générale, une exclusion complète du calcul du revenu d'un parent de la pension alimentaire reçue pour un enfant.

Et bien sûr, nous allons nous tenir à ce qu'il y ait des moyens cohérents pour concrétiser les buts et les orientations de la loi qui sera mise en vigueur.

Pour les questions qui ont un impact sur les finances publiques, nous avons eu hier une rencontre avec la ministre des Finances, Pauline Marois, à qui nous avons remis un résumé de deux pages qui pourrait vous servir pour vos représentations prébudgétaires et que vous trouverez sur notre site Internet, en attendant un outil à venir pour les appuyer.

Je vous indique à ce sujet l'approche développée à Châteauguay en vue du budget : en complément de la rencontre prébudgétaire, on vous invite à faire connaître nos demandes à vos députéEs et à tenir en temps et lieu des écoutes collectives du budget (on tentera de vous fournir du matériel à jour d'ici là). On cherchera aussi à reprendre l'expérience d'une présence citoyenne d'une douzaine de personnes au huis-clos du budget. Il pourrait être utile qu'on sache un peu d'avance qui parmi vous ça pourrait intéresser.

## Ligne de temps pour l'application de la loi

Nous allons peu à peu apprendre à utiliser la loi 112. Chose certaine il sera important d'en faire connaître le préambule, dont la partie qui rappelle que les personnes en situation de pauvreté sont les premières à

agir pour s'en sortir. Il faudra aussi insister sur l'application d'un de ses buts qui prévoit lutter contre les préjugés et protéger la dignité des personnes.


Bon, ceci dit, on aura sous peu un premier outil à vous proposer, une sorte de ligne de temps pour l'application de la loi. On a apporté une première version à Châteauguay et on mettra sur notre site Internet un document revu et prêt pour diffusion dès qu'on pourra.

## Consultation interne pour le comité consultatif

Le gouvernement a par ailleurs commencé des consultations en vue des nominations pour le comité consultatif prévu par la loi, lequel doit être constitué avant l'observatoire, compte tenu qu'il doit faire des recommandations sur deux des membres de l'observatoire.

Bref, à Châteauguay, nous avons décidé de mener d'abord une consultation interne parmi les groupes membres du réseau (groupes nationaux et régions). Le processus est en cours. Un comité se réunira la semaine prochaine pour examiner les suggestions reçues et constituer la liste demandée au Collectif. Pour mener cette opération nous avons demandé et obtenu un délai de deux semaines sur la date initiale du 21 février évoquée dans la correspondance du gouvernement pour le retour des suggestions.

Retenez en passant qu'il n'y a aucune raison pour que ce délai retarde la mise en vigueur de la loi, qui stipule incidemment que les nominations se font après consultation des milieux concernés, ce qui suppose que le temps est accordé pour le faire, une fois que la loi est en vigueur.

Bon, avec ça vous devriez être à jour... jusqu'aux prochains rebondissements dans l'actualité. À la prochaine soupe! 



## Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté

C.P. 1352 Terminus, Québec, Qc, G1K 7E5. Tél.: (418) 525-0040 / Télécopieur: (418) 525-0740 / Courriel: collectif@pauvrete.qc.ca  
Nos bureaux sont situés au 165, de Carillon dans la Basse-Ville de Québec.

[www.pauvrete.qc.ca](http://www.pauvrete.qc.ca)